

**- COMMUNE D'ORSAY -**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 JUIN 2021**

**COMPTE-RENDU SUCCINCT**

**Etaient présents :** David Ros, Maire, Président, Anne-Charlotte Bénichou, Didier Missenard, Ariane Wachthausen, Elisabeth Caux, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints - Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Christophe Le Forestier, Sophie Gerstenmayer, Caroline Danhiez-Caillot, Raymond Raphael, Eric Lucas.

**Absents excusés représentés :**

Frédéric Henriot	Pouvoir à Eliane Sauteron
Augustin Bousbain	Pouvoir à Elisabeth Delamoye
Hervé Dole	Pouvoir à Martine Charvin
Elisabeth De Lavergne	Pouvoir à Yann Ombrello
Patrick Simon	Pouvoir à Christophe Le Forestier
Louis Leroy	Pouvoir à Caroline Danhiez-Caillot

**Absents: /**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents à 20h30 : 27  
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Caroline Danhiez - Caillot est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

**APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 6 AVRIL ET 25 MAI 2021**

Le procès-verbal de la séance du 06 avril est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 25 mai est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET
18-mai	21-59	<b>Décision en attente lors du précédent conseil</b> : Contrat de prestation avec Elise JEGOU - psychologue certifiée. Contrat de prestation de service relatif à une prestation de briefing et d'ateliers de pratique de Brain Gym dans le cadre d'une journée pédagogique auprès des agents du service jeune enfant, le 28 mai 2021. Le montant de la dépense s'élève à 300 € TTC
17-mai	21-64	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle passé avec la Compagnie Désamorçe – 21 rue Grand Prieuré 75011 Paris – pour deux représentations dans le cadre du dispositif de signalement des actes de violences, de harcèlement, de discrimination et d'agissements sexistes sur le lieu de travail mis en place au sein de la mairie d'Orsay. Le montant de la dépense s'élève à 8 544,45 € TTC
03-juin	21-65	Changement temporaire des tarifs de redevance d'occupation du domaine public communal pour l'installation de terrasses et de food-trucks compte-tenu des difficultés commerciales découlant de la Covid-19
18-mai	21-66	Convention passée avec l'Institut National de l'Audiovisuel – 4 avenue de l'Europe 94366 Bry sur Marne – pour un agent municipal, sur le thème « Créer, organiser et diffuser en live sur le Web ». Le montant de la dépense s'élève à 1 100 €
	21-67	Avenant n°3 portant modification de la régie de recettes auprès du stade nautique municipal – Régie référencée : RR 03207 – <b>EN ATTENTE</b>
21-mai	21-68	Convention passée avec SMW Formation – 7 allée des Atlantes – Les Propylées 1 – 28000 Chartres – pour 4 agents municipaux, sur le thème « Autorisation d'intervention à Proximité des Réseaux ». Le montant de la dépense s'élève à 427,20 € TTC
21-mai	21-69	Convention de formation passée avec CARIDE Formation – 12 avenue du Québec Silic 523 Bâtiment Hibiscus 91946 Courtaboeuf – pour 4 agents municipaux sur le thème « Habilitation électrique BS ». Le montant de la dépense s'élève à 616,80 € TTC
21-mai	21-70	Convention de formation passée avec OLIVERDY – 8 rue des tilleuls 78960 Voisins le Bretonneux – pour un agent municipal, sur le thème « Technicien audio administration réseau DANTE ». Le montant de la dépense s'élève à 2 016 € TTC
28-mai	21-71	Adoption du marché n°2021-01 relatif à la maintenance des centrales de traitement d'air, de ventilation mécanique contrôlée et de climatisation des bâtiments de la commune d'Orsay, attribué à la société DALKIA – Tour Europe TSA 57653 – 33 place des Corolles 92400 Courbevoie, pour un montant forfaitaire annuel de 23 123 € HT dans le cadre du poste 1 et avec un maximum annuel de 30 000 € HT dans le cadre du poste 2
31-mai	21-72	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, des bords du bassin extérieur de la piscine, au profit du Club Athlétique d'Orsay pour l'organisation d'une fête de fin de saison le samedi 26 juin 2021

31-mai	21-73	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase de Mondétour au profit de l'Association Sports et Loisirs d'Orsay (ASO) section Judo pour l'organisation d'un stage du 07 au 09 juillet 2021
31-mai	21-74	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du gymnase scolaire du Guichet, au profit du Club Athlétique d'Orsay section Escrime pour l'organisation d'un stage du 23 au 27 août 2021
31-mai	21-75	Convention de mise à disposition payante d'une ligne d'eau du bassin extérieur du stade nautique au profit de l'Hippocampe Club de Massy, été 2021. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement de la location de lignes d'eau du stade nautique conformément au tarif voté en conseil
07-juin	21-76	Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Répliques » avec la Compagnie Le grand jeté, pour une représentation le 06 juin 2021. Le montant de la dépense s'élève à 3 238,11 € TTC
04-juin	21-77	Convention de mise à disposition, à titre précaire et révocable, d'un logement au profit de Madame Valérie ROLLAND, agent municipal
04-juin	21-78	Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un logement au profit de M. Barthélémy SAMBA, agent municipal
04-juin	21-79	Adoption de l'accord cadre à bons de commande n°2021-02 relatif au gardiennage, à la sécurité et à la surveillance, attribué à la société SMCE – 12 avenue des Prés 78180 Montigny le Bretonneux – pour un montant maximum annuel de 35 000 € HT
04-juin	21-80	Adoption de l'avenant de transfert au contrat 2021-06D relatif à la maintenance et à l'entretien des horodateurs du parc de stationnement de la ville d'Orsay - attribué initialement à la société TRANSDEV PARK SERVICES, 69 boulevard Victor Hugo 93400 Saint Ouen sur Seine - à la société TRANSDEV PARK VOIRIE, à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2021
04-juin	21-81	Demande de subvention au titre du plan vélo régional de la Région Ile-de-France et de l'appel à projets AVELO 2 de l'ADEME dans le cadre de l'élaboration du plan vélo de la commune d'Orsay
08-juin	21-82	Convention de formation passée avec Céline GUERRAND, consultante en lactation IBCLC – 9 avenue du Docteur Bertrand 13090 Aix-en-Provence – pour un agent municipal, sur le thème « conseillère en portage des bébés ». Le montant de la dépense s'élève à 850 € TTC

## 2021-62- AFFAIRES GENERALES - DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Désigne** Monsieur Didier MISSENERD, Adjoint au Maire chargé du Développement durable, de la Transition écologique et des Affaires générales, correspondant Défense pour la commune d'Orsay.

## 2021-63 – AFFAIRES GENERALES – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DELOCALISER LES CEREMONIES DE MARIAGE DU 5 JUILLET AU 5 SEPTEMBRE 2021 AU GRAND SALON DE LA BOUVECHE

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Décide**, après autorisation du Procureur de la République, que le Grand Salon de la Bouvèche accueillera les célébrations des mariages du 5 juillet au 5 septembre 2021.
- **Précise** que les registres des mariages pourront y être installés.

## DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

**L'intégralité du débat a été enregistré.**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Prend acte** du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, tel que présenté en annexe.

## 2021-64- FINANCES – COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE D'ORSAY 2020 – BUDGET COMMUNE

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Constata** la stricte concordance entre le compte de gestion de l'année 2020 et le compte administratif 2020 de la commune :

	Résultat de clôture exercice précédent : 2019	Part affectée à l'investissement en 2019	résultat exercice 2020	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture exercice 2020
Investissement	-2 979 377,87		2 673 327,77	80 953,14	-225 096,96
Fonctionnement	3 808 661,18	3 545 813,59	2 343 497,36	634 246,50	3 240 591,45
Total	829 283,31		5 016 825,13	715 199,64	3 015 494,49

- **Prend acte** du compte de gestion de la Trésorière, Madame Isabelle BAILLOUX, comptable de la commune d'Orsay, pour l'exercice 2020, tel que présenté en annexe à la présente délibération.

## 2021-65- FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE D'ORSAY 2020 – BUDGET COMMUNE

*Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, et le conseil siégeant sous la présidence de Monsieur Missenard, conformément au Code général des collectivités territoriales,*

*Le Conseil municipal, par 29 voix pour, 3 contre (M. Leroy, Mme Danhiez – Caillot, M. Raphaël) :*

- **Constata** la stricte concordance entre le compte de gestion de l'année 2020 et le compte administratif 2020 de la commune.
- **Constata** le résultat final de l'exercice 2020 :

Résultat final de la section de fonctionnement	3 240 591,45 €
Résultat final de la section d'investissement :	-225 096,96 €
Solde des restes à réaliser :	-1 138 837,54 €
Résultat final de la section d'investissement :	-1 363 934,50 €
Résultat de fonctionnement reporté	1 876 656,95 €

- Adopte le compte administratif de l'exercice 2020 comme suit :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 858 812,00	4 126 652,02	814 723,96		918 236,02
012	CHARGES DE PERSONNEL	14 493 000,00	14 302 378,88	103 811,44		86 806,57
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	539 069,00	534 816,32			5 080,68
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 865 974,00	1 892 768,24	21 772,98		51 431,78
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>22 858 765,00</b>	<b>20 856 610,57</b>	<b>940 306,38</b>		<b>1 061 557,05</b>
66	CHARGES FINANCIERES	340 496,00	339 285,61			1 210,39
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	125 000,00	119 414,93			5 585,07
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>23 324 261,00</b>	<b>21 315 620,11</b>	<b>940 306,38</b>		<b>1 068 352,51</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 835 146,89				
042	OPED'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	823 000,00	822 335,23			664,77
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 758 146,89</b>	<b>822 335,23</b>			<b>1 835 810,86</b>
<b>TOTAL</b>		<b>26 082 427,09</b>	<b>22 237 955,34</b>	<b>940 306,38</b>		<b>2 904 163,37</b>

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						
--	--	--	--	--	--	--

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
013	ATTENUATION DE CHARGES	280 000,00	280 206,34			-206,34
70	PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 403 742,00	2 111 219,37	520 548,61		-228 025,98
73	IMPOTS ET TAXES	19 047 479,00	18 904 337,64			143 141,36
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 820 028,00	2 716 651,47	60 551,00		34 923,53
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	299 100,00	314 277,94	30 394,38		-45 572,32
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>24 850 347,00</b>	<b>24 326 592,76</b>	<b>619 493,99</b>		<b>-95 739,75</b>
76	PRODUITS FINANCIERS	24 985,00	24 985,26			0,74
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	125 000,00	406 930,38			-281 930,38
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>25 000 333,00</b>	<b>24 758 508,40</b>	<b>619 493,99</b>		<b>-377 669,39</b>
042	OPED'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	185 000,00	143 758,69			41 241,31
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>185 000,00</b>	<b>143 758,69</b>			<b>41 241,31</b>
<b>TOTAL</b>		<b>25 185 333,00</b>	<b>24 902 267,09</b>	<b>619 493,99</b>		<b>-336 428,06</b>

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	807 094,09					
---	------------	--	--	--	--	--

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	477 043.17	160 204.73	295 566.23	21 980.21
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	926 709.00	914 694.00	12 015.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 438 475.15	2 688 913.47	1 393 129.63	356 432.05
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	15 544.36	3 472.68	12 071.68	
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>5 858 571.68</b>	<b>3 767 374.88</b>	<b>1 712 784.54</b>	<b>378 412.26</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 577 416.00	2 077 070.30		500 345.70
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTAC. A DES PARTIC.				
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>2 577 416.00</b>	<b>2 077 070.30</b>		<b>500 345.70</b>
45x1	Total des opérations pour compte de tiers	556 621.80	256 621.80		300 000.00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>8 992 609.48</b>	<b>6 101 066.98</b>	<b>1 712 784.54</b>	<b>1 178 757.96</b>
040	OPÉ.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	185 000.00	143 758.89		41 241.31
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 200 000.00			<b>1 200 000.00</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>1 385 000.00</b>	<b>143 758.89</b>		<b>1 241 241.31</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>10 377 609.48</b>	<b>6 244 825.67</b>	<b>1 712 784.54</b>	<b>2 419 999.27</b>

<b>Pour information</b>					
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		2 898 424.73			

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	1 298 867.73	1 459 685.20	153 947.00	-314 964.47
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (hors 165)	2 890 016.00	2 033 334.00		856 582.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>4 188 883.73</b>	<b>3 493 219.20</b>	<b>153 947.00</b>	<b>541 717.53</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 012 125.00	685 173.82	420 000.00	-93 048.82
1068	Excédents de fonct. capitalisés	3 545 813.59	3 545 813.59		
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00	2 599.75		-599.75
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12 390.00	12 390.04		-0.04
024	PRODUITS DES CESSIONS	54.00			54.00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>4 572 382.59</b>	<b>4 245 977.21</b>	<b>420 000.00</b>	<b>-93 594.62</b>
45x2	Total des opérations pour compte de tiers	556 621.80	256 621.80		300 000.00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>9 317 888.12</b>	<b>7 995 818.21</b>	<b>573 947.00</b>	<b>748 122.91</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 835 146.09			
040	OPÉ.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	823 000.00	822 335.23		664.77
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 200 000.00			<b>1 200 000.00</b>
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>3 858 146.09</b>	<b>822 335.23</b>		<b>3 895 818.86</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>13 276 034.21</b>	<b>8 918 153.44</b>	<b>573 947.00</b>	<b>3 783 933.77</b>

<b>Pour information</b>					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

## 2021-66- FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2020 AU BUDGET 2021 - COMMUNE

Le Conseil municipal, par 30 voix pour, 3 abstentions (M. Leroy, Mme Danhiez-Caillet, M. Raphaël) :

- **Décide** la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement du budget 2020, soit 225 096,96 € sur la ligne budgétaire 2021 codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en dépense d'investissement.
- **Affecte** le résultat net de 1 876 656,95 € de l'exercice 2020 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2021 codifiée 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recette de fonctionnement.
- **Approuve** les restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 1 712 784,54 € et en recettes pour 573 947 €, reportés au budget 2021.
- **Décide** la couverture obligatoire du solde négatif d'investissement de l'exercice 2020 sur la ligne budgétaire de l'exercice 2021 codifiée R1068 en recette d'investissement pour un montant de 1 363 934,50 €.

## 2021-67- FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 – COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative n°1 du budget ville 2021 telle qu'elle est synthétisée ci-après :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
	=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)</b>			
		<b>INVESTISSEMENT</b>	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	160 000.00	160 000.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
	=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)</b>		160 000.00	160 000.00
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		160 000.00	160 000.00

## 2021-68- INTERCOMMUNALITE – TRANSFERT DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE D'ORSAY ET LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY POUR LA COMPETENCE VOIRIE ET PARCS DE STATIONNEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Autorise** le Maire à signer la décision conjointe de transfert entre la commune d'Orsay et la Communauté Paris-Saclay pour l'exercice de la compétence voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire.
- **Décide** le transfert de l'emploi dédié à l'exercice de la compétence voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire.
- **Dit** que la date du transfert de l'emploi est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2021.
- **Précise** que l'emploi concerné est le suivant : adjoint administratif à 0,5 ETP.

## 2021-69 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Adopte** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, les modifications du tableau des emplois suivantes :

### **Pour la filière administrative :**

Cadre d'emplois : adjoints administratifs

Grade : adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe - ancien effectif : 12  
- nouvel effectif : 15

### **Pour la filière sociale :**

Cadre d'emplois : Auxiliaires de puériculture

Grade : Auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe - ancien effectif : 10  
- nouvel effectif : 13

Cadre d'emplois : Agents territoriaux des écoles maternelles

Grade : Agent des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe - ancien effectif : 7  
- nouvel effectif : 8

### **Pour la filière animation :**

Cadre d'emplois : animateurs

Grade : animateur - ancien effectif : 7  
- nouvel effectif : 8

Cadre d'emplois : adjoints d'animations

Grade : adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe - ancien effectif : 2  
- nouvel effectif : 3

- **Adopte** le tableau des emplois et des effectifs de la ville d'Orsay ainsi modifié.
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste.
- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.



## 2021-70 – PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE 4 POSTES D'APPRENTI·E·S

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Décide** de recourir dès la rentrée scolaire 2021 aux contrats d'apprentissage suivants :
  - 3 apprenti·e·s en vue de l'obtention du Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture,
  - 1 apprenti·e en vue de l'obtention du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education populaire et du Sport (BPJEPS) loisirs tout public.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le centre de formation.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitres 011 et 012 du budget communal.

## 2021-71 – FAMILLES, PARCOURS EDUCATIF ET CITOYEN – TRANSPORT SCOLAIRE : PARTICIPATION COMMUNALE A L'ABONNEMENT DE LA CARTE « IMAGIN'R » POUR LES COLLEGIENS ET LES LYCEENS

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Maintient** le soutien financier de la ville aux abonnements de la « carte Imagine'R scolaire » pour les élèves orcéens de la 6<sup>e</sup> à la Terminale à hauteur de 80 €.
- **Autorise** le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au renouvellement de cette prise en charge,
- **Précise** que les crédits nécessaires à cette participation sont prévus au budget 2021.

## 2021-72 – FAMILLES, PARCOURS EDUCATIF ET CITOYEN –TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES, EXTRASCOLAIRES ET RESTAURATION SCOLAIRE

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Décide** d'appliquer les nouveaux tarifs des accueils périscolaires, extrascolaires et de la restauration scolaire, conformément aux tableaux ci-dessous, à compter du premier jour de la rentrée scolaire 2021-2022, soit le 2 septembre 2021.
- **Précise** que la participation financière des familles est déterminée par le nombre de jours d'accueil et l'amplitude horaire d'accueil de l'enfant.
- **Précise** que le quotient familial est applicable à l'ensemble des activités (hormis pour les tarifs extérieurs). En cas d'absence de calcul du quotient familial, le tarif maximum sera appliqué sans effet rétroactif possible.
- **Précise** que le créneau 15h30 à 16h30 est gratuit.
- **Précise** qu'en cas de dépassement du créneau horaire choisi, l'heure supplémentaire sera facturée aux familles au tarif occasionnel et que toute heure commencée est due.
- **Précise** que pour les réservations occasionnelles à la restauration scolaire :
  - o si la réservation est effectuée au moins 10 jours avant la date souhaitée, une majoration de 5 % sur le tarif de base est appliquée (occasionnel 1)

- Si la réservation est effectuée moins de 10 jours avant la date souhaitée, une majoration de 10 % sur le tarif de base est appliquée (occasionnel 2)
- **Précise** que les modalités d'inscription, de changement de formules, et de déduction sont notifiées dans le document relatif aux modalités de fonctionnement des temps périscolaires.

**Accueils périscolaires :**

<b>Périscolaire accueil matin - Tarif horaire</b>			
	occasionnel		extérieur
	mini QF = 200	maxi QF = 2300	
maternelle	0,82	3,75	4,55
élémentaire	1,07	2,68	3,25

<b>Périscolaire accueil soir - Tarif horaire</b>					
	abonnement		occasionnel		extérieur
	mini QF = 200	maxi QF = 2300	mini QF = 200	maxi QF = 2300	
maternelle	0,82	3,75	0,9	4,13	4,78
élémentaire	1,07	2,68	1,17	2,96	3,42

**Accueil extrascolaire :**

<b>Extra-scolaire vacances - tarif journée et demi-journée</b>			
	occasionnel		extérieur
	mini QF = 200	maxi QF = 2300	
demi-journée	3,04	32,73	41,72
journée	4,27	46,2	58,87
demi-journée (avec panier repas PAI)	2,62	28,58	37,45
journée (avec panier repas PAI)	3,87	42,21	54,83

Mercredis et vacances CESFO - tarif journalier			
		mini QF = 200	maxi QF = 2300
mercredis	demi-journée	3,89	33,59
	journée	4,36	47,11
vacances scolaires	demi-journée (sans repas)	2,81	30,35
	journée	4,36	47,11

### Restauration scolaire :

Restauration scolaire			
	abonnement	occasionnel	
		au moins 10 jours avant date souhaitée	moins de 10 jours avant la date souhaitée
QF mini - 200€	0,86	0,91	0,95
QF intermédiaire - 750€	5,15	5,41	5,66
QF maximum - 2 300 €	8,71	9,14	9,58
extérieur	9,14	9,59	10,05

### **2021-73 – FAMILLES, PARCOURS EDUCATIF ET CITOYEN –TARIFS DE LA RESTAURATION MUNICIPALE**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Décide** d'appliquer les nouveaux tarifs de la restauration municipale conformément au tableau ci-dessous.
- **Précise** que ces nouveaux tarifs tels qu'ils sont inscrits dans le tableau ci-dessous s'appliqueront à partir du 1er septembre 2021.
- **Précise** que les indices de rémunération qui servent à calculer les tarifs individuels sont valables pour une année scolaire. La mise à jour des indices se déroulera du 1<sup>er</sup> au 30 septembre pour la période scolaire à venir.
- **Précise** qu'en cas d'absence de déclaration de l'indice, le tarif maximum sera appliqué et que l'établissement ultérieur de l'indice n'ouvrira droit à aucun effet rétroactif.

TYPES D'USAGERS	INDICES DE REMUNERATION	TARIFS REPAS au 01/09/2021
Personnels titulaires, contractuels, de la CPS, saisonniers de la Mairie, et de l'Education Nationale (écoles primaires d'Orsay)	IR < 311	3,81
	311 ≤ IR < 342	4,59
	342 ≤ IR < 387	5,11
	387 ≤ IR < 439	5,16
Personnel de la communauté d'agglomération Paris Saclay ayant leur bureau sur la commune d'Orsay	439 ≤ IR < 490	5,69
	490 ≤ IR < 543	5,90
	543 ≤ IR < 596	6,20
	596 ≤ IR	6,53
Personnels stagiaires rémunérés ou non de la Mairie et de l'Education Nationale (écoles primaires d'Orsay)	311 ≤ IR ≤ 596	Gratuit
Personnels extérieurs intervenant auprès des services de la Mairie et de l'Education Nationale (écoles primaires)	Néant	8,89

## 2021-74 – SPORTS, LOISIRS ET BIEN-ÊTRE – CREATION D'UN CONSEIL LOCAL DU SPORT D'ORSAY

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Approuve** la création du Conseil Local du Sport d'Orsay (CLSO).
- **Décide** que cette instance sera pilotée et animée par un **comité de pilotage permanent (CoPiL)**, présidé par le Maire.
- **Désigne** Mme Elisabeth DELAMOYE comme élue, représentante du Conseil municipal, aux côtés du Maire, au sein du comité de pilotage permanent du CLSO.
- **Fixe** le nombre de collègues composant ce comité de pilotage au nombre de six comme suit :
  - . Un collègue **sport et associations sportives** ;
  - . Un collègue **sport scolaire et universitaire** ;
  - . Un collègue **sport et santé** ;
  - . Un collègue **sport hors structure** ;
  - . Un collègue **sport et performance** ;
  - . Un collègue **sport, territoire et acteurs économiques** ;
- **Précise** qu'une assemblée plénière regroupant les membres des 6 collèges se réunira au minimum une fois par an.
- **Précise** que les travaux du CLSO feront en outre l'objet d'une présentation annuelle au Conseil municipal.
- **Autorise** M. le Maire à désigner les membres du comité de pilotage du CLSO.
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant désigné à mettre en œuvre toutes les modalités nécessaires à l'animation de cette nouvelle instance.

**2021-75 – AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME – LEVEE DES RESERVES SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ILOT DE LA POSTE**

*Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 contre (M. Le Forestier, Mme Gerstenmayer, M. Simon, M. Leroy, Mme Danhiez-Caillet, M. Raphaël, M. Lucas) :*

- **Prend** acte des conclusions du commissaire enquêteur et de ses deux réserves.
- **Approuve** et s'engage à prendre en compte les réponses apportées par l'administration aux réserves du commissaire enquêteur comme suit :
  - o 1<sup>ère</sup> réserve : réaliser au plus vite les études du parking Kempen, sa construction en parallèle avec les aménagements de l'îlot de la poste, ainsi que les espaces publics alentour

La réponse de la collectivité est la suivante :

La Ville s'engage à réaliser, avant le démarrage des travaux, potentiellement programmés à septembre 2022, les études, les concertations et les travaux nécessaires à la réalisation de 10 places de stationnement supplémentaires sur le parking Kempen et 17 places de stationnement sur les espaces publics alentours.

Elle s'engage également à revoir globalement sa politique de stationnement afin de faciliter les rotations pour accroître l'offre de stationnement disponible sur les parkings Kempen et la Futaie ainsi que sur l'ensemble des linéaires de voirie.

Sur ce point, la Ville rappelle qu'elle a inscrit au budget de l'année 2021 un montant d'étude de l'ordre de 30 000€ et qu'elle prévoira les montants nécessaires à la réalisation desdites places au budget 2022 et à la mise en place du nouveau dispositif accompagnant la réforme de la police de stationnement tout en préservant les finances communales.

- o 2<sup>ème</sup> réserve : faire poser par le maître d'ouvrage un revêtement drainant et silencieux sur la place publique afin d'améliorer la tranquillité des riverains, mettre tout en oeuvre, pour créer une vaste zone de pleine terre avec des arbres de hautes tiges, des espaces avec des épaisseurs de terre végétale.

La réponse de la collectivité est la suivante :

La Ville s'engage à mettre en oeuvre tout dispositif permettant d'améliorer la tranquillité des riverains, et à étudier la possibilité de réalisation d'un revêtement drainant et silencieux, s'il s'avère, à la poursuite des études, qu'il s'agit du dispositif le plus optimal pour assurer cette tranquillité.

La Ville s'engage à prévoir, dans le cadre de la conception de la place publique, la réalisation d'une vaste zone de pleine terre avec la plantation d'arbres de hautes tiges, ainsi que des espaces avec « des épaisseurs de terre végétale », c'est-à-dire des zones de pleines terres.

Sur ce point, il est à noter que le budget d'étude, de l'ordre d'environ 160 000€ HT, est inscrit au budget 2021 de la commune et que le budget des travaux dans le périmètre de la DUP, estimé à ce stade à 1 400 000 € HT sera engagé sur les budgets correspondants.

Les études seront menées en concertation avec les habitants entre septembre 2021 et l'été 2022, en vue d'une réalisation en 2024/2025 en cohérence temporelle avec la réalisation du projet immobilier.

- **Confirme** sa volonté de réaliser le projet d'aménagement de l'îlot de la Poste.
- **Décide** la poursuite des acquisitions par voie amiable ou par expropriation pour cause d'utilité publique, des biens nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement.

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le Préfet de l'Essonne pour qu'il se prononce sur l'utilité publique du projet.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche nécessaire dans le cadre de cette procédure et à signer les actes y afférent.

## **2021-76 – AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME – DECLASSEMENT ANTICIPE DE L'AIRE DE STATIONNEMENT SITUEE « ILOT DE LA POSTE », RUE DE PARIS**

*Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 contre (M. Le Forestier, Mme Gerstenmayer, M. Simon, M. Leroy, Mme Danhiez-Caillet, M. Raphaël, M. Lucas) :*

- **Prend** acte des conclusions du commissaire enquêteur et de ses trois réserves.
- **Approuve** et s'engage à prendre en compte les réponses apportées par l'administration aux réserves du commissaire enquêteur comme suit :
  - o 1<sup>ère</sup> réserve : Réaliser les aménagements du parking Kempen préalablement au déclassement :

### La réponse de la collectivité est la suivante :

Dans le cadre d'une procédure de déclassement anticipée, la désaffectation effective de l'aire de stationnement n'interviendra que lorsque le chantier de construction de l'opération d'aménagement de l'îlot de la Poste sera prêt à démarrer.

La Ville s'engage à réaliser, avant le démarrage des travaux, potentiellement programmés à septembre 2022, les études et les travaux nécessaires à la réalisation de 10 places de stationnement supplémentaires sur le parking Kempen et 17 places sur les espaces publics alentours.

Sur ce point, la Ville rappelle qu'elle a inscrit au budget de l'année 2021 un montant d'étude de l'ordre de 30 000€ et qu'elle prévoira les montants nécessaires à la réalisation desdites places au budget 2022 et à la mise en place du nouveau dispositif accompagnant la réforme de la police de stationnement tout en préservant les finances communales..

- o 2<sup>ème</sup> réserve : Réserver à proximité des commerces des places pour les personnes à mobilité réduite :

### La réponse de la collectivité est la suivante :

La Ville s'engage, dans le cadre du projet de requalification des espaces publics de la rue de Paris, à réserver à proximité des commerces des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite.

Sur ce point, il est à noter que le budget d'étude de la place, de la sente et des espaces publics alentours, de l'ordre d'environ 160 000€ HT, est inscrit au budget 2021 de la commune et que le budget des travaux dans le périmètre de la DUP, estimé à ce stade à 1 400 000 € HT sera engagé sur les budgets correspondants.

Les études seront menées en concertation avec les habitants entre septembre 2021 et l'été 2022, en vue d'une réalisation en 2024/2025 en cohérence temporelle avec la réalisation du projet immobilier.

- o 3<sup>ème</sup> réserve : Réexaminer la police du stationnement en centre-ville en intégrant le parking Kempen pour faciliter les rotations

### La réponse de la collectivité est la suivante :

La Ville s'engage à mener dès septembre 2021 une réflexion visant à proposer une évolution de la politique de police de stationnement en centre-ville, intégrant le parking Kempen et celui de la

Futaie et ceci dans le but de faciliter les rotations et permettre d'accroître l'attractivité commerciale du centre-ville par un accroissement conséquent de l'offre de stationnement disponible.

- **Confirme** sa volonté de poursuivre la procédure de déclassement anticipé de l'aire de stationnement « Ilot de la Poste » à Orsay.
- **Prononce** le déclassement anticipé de l'aire de stationnement située « Ilot de la Poste » à Orsay.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toute démarche nécessaire dans le cadre de cette procédure et à signer les actes y afférent.
- **Dit** que la désaffectation du parking de l'aire de stationnement située « Ilot de la poste » interviendra dans les 6 ans à compter de l'acte de déclassement, en fonction des caractéristiques de l'opération d'aménagement de l'îlot de la poste, et des aléas inhérents au chantier de construction.

#### **2021-77 – AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

*Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 contre (M. Le Forestier, Mme Gerstenmayer, M. Simon, M. Leroy, Mme Danhiez-Caillet, M. Raphaël, M. Lucas) :*

- **Prend acte** de l'avis favorable sans réserve émis par le commissaire enquêteur.
- **Décide** d'approuver le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme tel qu'annexé à la présente.
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **Dit** que conformément aux dispositions des articles R 153-20, R 153-21 et R 153-22 du Code de l'Urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune d'ORSAY ainsi que sur le portail national de l'urbanisme. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
- **Précise** que le dossier de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture des services, ainsi que sur le site Internet de la Ville.
- **Précise** que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

#### **2021-78 – AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME – DESAFFECTATION ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA CESSION DES 164 M<sup>2</sup> SUR LES PARCELLES CADASTREES AH389 ET AH 865 SITUEES 4 RUE DU GUICHET ET 2 RUE DE VERSAILLES (PARKING) AU PROFIT DE LA RATP**

*Le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- **Constata** la désaffectation à usage de stationnement des 164 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles communales cadastrées section AH n°865 et 389.

- **Approuve** la cession par la commune, de 164m<sup>2</sup> à détacher des parcelles communales cadastrées section AH n°865 et 389 au profit de la RATP, pour un prix de 3 772€ soit 23€ le mètre carré.
- **Approuve** la prise en charge par l'acquéreur des frais afférents à la procédure de cession (notaire, droits et taxes).
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente, l'acte authentique de vente et tout autre document se rapportant à cette cession.

---

La séance est levée à 23 heures 30 minutes

---

Orsay, le 5 JUIL 2021



David ROS  
Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la publication le : - 6 JUIL 2021